

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: vendredi 3 décembre 2021 17:31
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: [DASRI] - fortes tension à prévoir avec les pharmacies : DASRI Covid = droit commun à compter du 1/1/22

Importance: Haute

Objet : [DASRI] - fortes tension à prévoir avec les pharmacies : DASRI Covid = droit commun à compter du 1/1/22
Importance : Haute

Bonjour,

Je viens de terminer une audioconf sur les DASRI lors de laquelle la DGS nous a informé que les conventions passées entre le ministère et DASTRI pour éliminer les déchets produits dans le cadre des tests covid et des vaccinations ne seraient pas reconduites.

Les conventions pour les DASRI Covid courent jusqu'au 31/12, **à partir de janvier chaque pharmacien devra trouver son propre collecteur** (à moins qu'une instance nationale n'ait lancé un marché commun, mais cela ne semble pas être le cas).

Des échanges ont eu lieu avec les instances nationales (ordre et syndicat), mais cela ne semble pas avoir percolé jusqu'aux officines. Le contexte n'est pas du tout favorable à cette transition, mais pour le moment aucune rallonge n'est envisagée.

Nota : Pour la campagne antigrippale 2021-2022 déjà démarrée, les DASRI ne doivent déjà plus être orienté dans la filière DASTRI, ils relèvent du droit commun car la convention n'a pas été reconduite.

Bien cordialement,



Christophe CORBEL
Ingénieur Sanitaire
Unité Santé-Environnement
Direction de la Santé Publique et Environnementale
Tél : 02 38 77 47 95
Courriel : christophe.corbel@ars.sante.fr



ARS Centre-Val de Loire
Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1

Participez à la lutte contre la Covid-19 en utilisant l'application TousAntiCovid

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !